

Commerce agricole, le

Le thème « Commerce des produits agricoles » a suscité de très nombreuses réactions. « Grain de sel » vous en présente de larges extraits, regroupés en trois enjeux fédérateurs : la perte des marchés nationaux en raison de la concurrence de produits importés à bas prix, la question du prix des matières premières agricoles sur le marché international et enfin les difficultés nationales et d'intégration régionale.

● *Éléments rassemblés par Guy Petitpierre et Laurent Lhopitallier* ●

Perte des marchés nationaux

Le thème a été abondamment illustré par les participants. Au Cameroun, les déboires qu'ont rencontrés les éleveurs de poulets nous sont racontés par deux rédacteurs de « La Voix du paysan ». Le Cenafod (Centre africain de formation pour le développement) de Guinée se fait écho de ces problèmes en évoquant le cas de la pomme de terre.

Les importations à bas prix sont ainsi souvent

montrées du doigt, mais l'aide alimentaire n'est pas en reste : le MVAD-CA (Mutualité des volontaires africains pour le développement en Centrafrique), en République centrafricaine, et Rafia (Recherche appui et formation aux initiatives d'auto-développement), au Togo, dénoncent la mise sur le marché du riz de l'aide alimentaire. La contribution du Sénégal aborde la question de la souveraineté nationale et de la protection des productions locales.

CAMEROUN

Les poulets congelés dictent leur loi

Il y a un an, à la faveur des multiples épizooties qui se sont manifestées dans les élevages en Europe (vache folle, Dioxine, fièvre aphteuse), les chefs d'État de la Cemac (Communauté économique de l'Afrique centrale), y compris le Cameroun, prenaient la décision de suspendre les importations de viande congelée en provenance de ce continent. Cette décision courageuse a été saluée par tous ; dans la mesure où non seulement elle mettait les élevages et les populations du Cameroun à l'abri de ces fléaux, mais aussi parce qu'elle donnait une possibilité de relance de l'aviculture, qui agonisait sous les violents coups que lui assenaient les viandes congelées importées. Les uns et les autres avaient alors pris des engagements pour éviter que le pays connaisse une carence en protéines animales.

Aujourd'hui, nous avons une fois de plus enquêté pour vérifier que les engagements pris ont été respectés, à savoir : pour les aviculteurs,

l'augmentation de la capacité de production des structures existantes pour permettre de satisfaire la demande en poussins ; pour le gouvernement, la mise en œuvre effective de la mesure d'interdiction. Le constat est alarmant : la situation est catastrophique.

- Le marché est inondé de poulets congelés au point qu'on se demande si on avait jamais cessé de les importer.

- Les normes de conservation et les conditions d'hygiène à respecter pour la conservation et la commercialisation de ces produits sont bafouées.

- Les aviculteurs qui, dans l'espoir de voir exploser leurs activités, ont fait des investissements énormes accusent des pertes faramineuses et sont dans le désarroi total.

- Les petits aviculteurs traditionnels qui produisaient les poulets de chair et les œufs sont en train de mettre la clef sous le paillason en

raison du coût de production élevé, alors que la concurrence des congelés réduit drastiquement le prix de vente. Le poulet qui se vendait après quarante jours, va aujourd'hui jusqu'à quatre-vingts voire cent jours, ce qui augmente les coûts de production au point que les éleveurs sont obligés de vendre à 1 400 FCFA un poulet produit à 1 900 FCFA.

- Comme si cela ne suffisait pas, à la faveur de la libéralisation, de l'ouverture des marchés au commerce international et aux difficultés que connaît le Zimbabwe, qui était notre principal fournisseur de maïs, l'intrusion des opérateurs de la filière avicole d'« un certain pays voisin », a créé la rareté des matières premières entrant dans la production et déclenché la flambée des prix (le kg de maïs coûte 180 FCFA alors qu'à la même période, l'année passée, la même quantité de maïs coûtait 100 FCFA). À cela s'ajoute les réajustements de prix opérés

point de vue du terrain

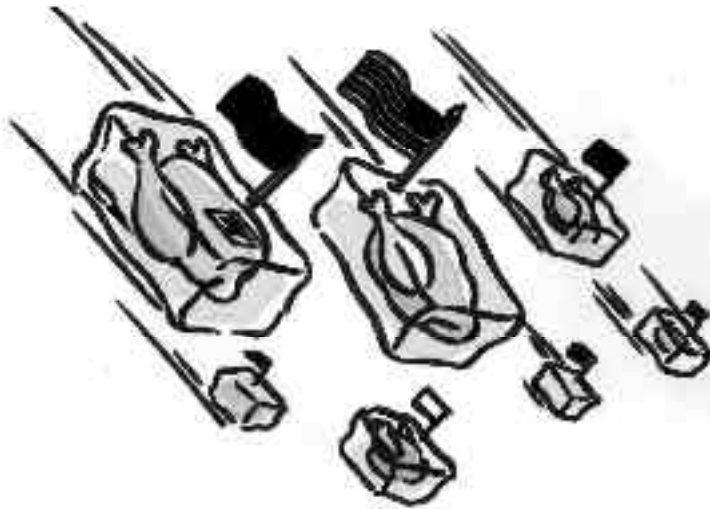
par les provendiers locaux pour essayer de combler les pertes réalisées ailleurs.

• Des informations concordantes font état des doutes qui pèsent sur l'origine américaine déclarée des viandes importées qui seraient des stocks européens de la période des épizooties.

Nous avons, pour tirer la sonnette d'alarme, contacté les différents intervenants de la filière avicole. Certains, les aviculteurs et les provendiers, ont répondu et nous ont fait des témoignages plus qu'alarmants. L'urgence de la situation pose un problème qui dépasse largement les limites de la seule filière avicole du Cameroun pour poser le problème sérieux de la politique de développement de notre pays dans le contexte de mondialisation dans lequel nous évoluons actuellement.

Il est démontré par les analyses économiques les plus pointues et par les faits qu'aucun secteur de l'activité économique intérieure ne peut se développer sans un minimum de protection et sans la création d'un marché propre. ■

*Jacob Bongkwah, « La Voix du paysan »,
journal mensuel du SAILD
(Service d'appui aux initiatives locales
de développement du Cameroun).*



« Je ne peux plus continuer », un témoignage de Alexandre Betegne

Il pourrait être compté parmi les éleveurs moyens au Cameroun. L'élevage de poulet de chair c'est ce qu'il sait faire de mieux. Il le pratique depuis 1983 avec passion et intérêt. 3 000 c'est le nombre de poussins qu'il lance en moyenne par bande. Jusqu'alors il s'en est toujours sorti. Alexandre Betegne, fonctionnaire de la sûreté en retraite, père de quatorze enfants parmi lesquels des élèves et des étudiants, n'a jamais quémandé son pain, ni celui de sa famille. L'élevage lui rendait bien plus que ce qu'il lui donnait. Mais d'ici là, à moins qu'il ne trouve autre chose à faire, une autre activité rentable à exercer, il est possible qu'il mendie sa pitance. Dans tous les cas, il ne veut plus entendre parler d'aviculture. Et pour cause, les pertes enregistrées ces derniers temps l'ont poussé au dépit et à l'abandon.

Installé dans un quartier périphérique de Yaoundé, M. Betegne a pris du temps pour aménager non loin de sa concession des installations pour chauffer les poussins et des hangars pour élever les poulets. Le visiteur qui foule du pied cette ferme à la fin du mois d'avril 2002 est de prime abord impressionné par l'investissement consenti, mais en accostant les bâtiments, il est très tôt atterré par l'état d'abandon dans lequel se trouvent certains. Un dernier hangar en construction a même été purement et simplement détruit avant terme. « Je vais récupérer ce matériel pour faire ma clôture, car avec les pertes enregistrées dans l'élevage, je ne peux plus continuer », déclare M. Alexandre Betegne. Tous les rêves d'extension de l'activité sont donc stoppés net.

M. Betegne ne voit qu'une seule cause à son malheur : la présence des congelés sur le marché. « Comment voulez-vous qu'une ménagère vienne

acheter chez moi un poulet à 1 800 F alors qu'à côté, on vend 1 kg de poulet congelé bien nettoyé à 900 F ? J'ai même vu des gens qui vendaient en tas de 500 F », insinue l'éleveur désabusé. Il pointe du doigt les pouvoirs publics qui restent insensibles à leur déchéance.

Le cauchemar, il dit l'avoir vécu tout récemment en mars 2002 : « J'ai loué à crédit un camion à 25 000 F pour transporter les poulets au marché. Ma famille et moi n'avons pas fermé l'œil de toute la nuit ; nous aménagions les cages pour le transport des poulets. Le lendemain, je me suis entendu avec le camionneur pour le payer après les ventes. Mais, fait inédit, je n'ai pas vendu un seul poulet ce jour. Je dis bien, pas un seul vendu. De ma carrière d'éleveur, je n'ai jamais connu cela. J'ai été obligé de programmer un autre jour de sortie avec le camionneur pour lui payer une fois 50 000 F. » C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. M. Betegne a cessé de tergiverser. Il va arrêter cette activité qu'il mène à perte. Les deux ouvriers qu'il employait jusqu'alors en permanence ont déjà été remerciés. De la bande de 3 000 poulets qu'il a lancée en février 2002, il lui en reste encore quelques centaines dans la ferme. Il attend d'en finir avec la vente pour envisager autre chose à faire. À moins que son cauchemar (les poulets congelés) ne disparaisse entre-temps du marché. Ainsi va l'aviculture camerounaise à l'heure des congelés. Ainsi va notre élevage à l'heure de la mondialisation. ■

Marie-Pauline Voufo,

La Voix du paysan, journal mensuel du SAILD (Service d'appui aux initiatives locales de développement du Cameroun).

GUINÉE

La concurrence des denrées importées avec les productions locales

Le cas de la pomme de terre

C'est presque la même réalité qui s'était présentée dans la région de la Moyenne Guinée. À la différence que là, c'est surtout la pomme de terre locale produite par la Fédération des paysans du Fouta-Djalon qui était affectée par la forte concurrence de la pomme de terre importée des pays industrialisés.

Il y a quelques années, les responsables de la Fédération des paysans du Fouta-Djalon ont mené des démarches qui ont amené le gouvernement à prendre les mesures :

- Élévation des taxes douanières sur la pomme de terre importée provoquant ainsi une augmentation de son prix de vente.
- Limitation voire interdiction de l'importation pendant la période de grande récolte et abondance massive de la pomme de terre locale sur les marchés guinéens.
- Ces mesures ont facilité la vente de la production locale soutenant ainsi le développement de la filière pomme de terre. Actuellement la pomme de terre est l'un des produits agricoles qui procure aux paysans le plus grand revenu monétaire et qui contri-



D.R.

bue de façon efficace à assurer la sécurité alimentaire du pays. ■

Diallo Mamadou Moudjitaba, Cenafod.

SÉNÉGAL

Soutenir les filières : une question de souveraineté

Au Sénégal, certains produits sont soumis à une forte concurrence qui trouve son fondement dans la libéralisation tous azimuts et dans la non-maîtrise de quelques paramètres, dont la mauvaise planification de la production et son corollaire, la non-utilisation de l'information économique existante par les OP. Cette information peut permettre de mieux apprécier la demande saisonnière par type de produits, de localiser géographiquement le demandeur, d'évaluer les quantités nécessaires par zones de grandes consommation aussi bien au niveau mondial que sous-régional.

Au Sénégal, deux cas concrets de produits menacés par la concurrence au point que leur avenir pourrait être compromis à moyen voire à court terme, l'arachide et le riz. Les solutions envisagées pour une meilleure structuration de ces filières sont de :

- Réguler le marché des intrants pour éviter un renchérissement des coûts de produc-

tion et par ricochet une perte de compétitivité de nos produits.

- Réglementer les importations de certains produits maraîchers (oignons, pommes de terre) et avicoles (cuisses de poulet) chaque fois que la production nationale est en abondance sur le marché local. On peut noter au passage que vers la fin des années 1980, des dons d'ailes de dindes avaient envahi le pays et avaient bouleversé complètement le système de production des poulets.

- Diversifier le type de crédit à octroyer en ne le cantonnant pas seulement à la production mais à tous les segments de l'amont vers l'aval (approvisionnement en intrants, collecte, transformation, commercialisation).

- Étaler le calendrier culturel des produits maraîchers et non le restreindre uniquement à la contre-saison froide et planifier la production en fonction de la demande potentielle nationale et internationale

- Aider à doter les grandes fédérations exportatrices d'équipements de contrôle de

qualité, de conditionnement, de stockage.

Par ailleurs malgré la volonté d'intermédiation des organisations de producteurs, l'avenir de la filière dépend essentiellement de la volonté de l'État à user du devoir et du droit d'arbitrage entre les acteurs économiques lorsque les intérêts de la nation sont en jeu.

Partout dans la sous-région c'est la mise en œuvre de ce rôle d'arbitrage qui permet de résoudre le problème de la commercialisation. Ce n'est pas un problème de qualité qui se pose, il s'agit plutôt d'enjeux financiers que l'importateur met en évidence par un calcul de coût d'opportunité.

Quelles que soient la nature et l'étendue des accords internationaux auxquels le Sénégal a souscrit, ce pays ne saurait faire exception, ni sur le plan international et à plus forte raison au niveau de la sous-région. En effet, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Burkina ont signé les mêmes accords de l'Uruguay Round et continuent de mettre en œuvre dans le respect des textes des stratégies de protection de leurs filières. La question du riz au Sénégal est tout simplement une question de souveraineté nationale. ■

*Kane Aminata Sow,
Ancar Dakar (Agence nationale de conseil agricole et rural).*

RCA

Revente du riz de l'aide à bas prix

Concernant le riz, l'aide du UNHCR (aux réfugiés et aux personnes déplacées ou démunies), une fois reçue, est revendue pour une partie à bas prix par les bénéficiaires en échange de savon, ou de sel. Ce sont les commerçants qui éprouvent alors des difficultés lors de la vente (à cause de l'influence de l'aide sur le niveau des prix). ■

Armand Dounia, MVAD-CA (Mutualité des volontaires africains pour le développement en Centrafrique).

TOGO

Effets « pervers » de l'aide alimentaire

De temps à autre des dons en riz de diverses provenances (Japon ou Chine essentiellement) ou encore en maïs du Programme alimentaire mondial (PAM) arrivent dans le pays. Ces produits sont mis en vente sur le marché à vil prix pour permettre aux fonctionnaires cumulant des mois d'arriérés de salaires de pouvoir se nourrir. De telles démarches ne peuvent nullement encourager la production locale qui pour être rémunératrice pour le petit producteur laissé à lui-même, coûterait plus cher sur le marché local. En exemple, pendant que le riz produit localement coûte 280 FCFA le kilo, le riz « don » coûte

entre 180 et 200 FCFA le kilo. Depuis le mois de mai dernier, l'État, dans un souci de vendre les vivres accessibles à toutes les bourses, a déversé sur le marché des tonnes de maïs au prix de 100 FCFA le kilo. Pendant ce temps, le maïs produit localement par le paysan se vendait à 160 FCFA le kilo. Les donateurs et nos dirigeants veulent-ils la promotion de notre agriculture ? Pour soutenir les productions locales, l'État pourrait dans ces conditions pratiquer des prix planchers au lieu des prix plafonds. ■

Lenne Noigue Tambila, Rafia.

Le prix des matières premières agricoles

La baisse tendancielle des prix a été peu abordée. Seule la question du prix du coton stimule les plumes camerounaises, togolaises et centra-

fricaines. Le cours du café a aussi été évoqué, celui du cacao, à peine. Peut-être un signe de résignation ?

CAMEROUN

Obstacles à l'exportation vers les pays riches

Durant les vingt dernières années, les prix du café et du cacao ont connus un déclin continu, sauf pendant une courte période ayant suivi la dévaluation de 1994. Parfois, les coûts de production dépassent les revenus tirés de la vente : c'est alors la misère pour les producteurs, cela pousse les jeunes vers les villes. Certains d'entre eux ne peuvent plus entretenir leurs séchoirs à cacao et d'autres

abandonnent leur café dans leurs maisons en attendant de jours meilleurs, qui ne viendront jamais. Certains producteurs vont jusqu'à abandonner leur exploitation, qui retourne en friche. L'époque où le Cameroun était le deuxième producteur de cacao au monde n'est plus qu'un lointain souvenir.

Les producteurs de coton dans le nord du Cameroun traversent une passe difficile à

cause du prix très bas du coton, en raison des subventions que touchent leurs concurrents aux États-Unis et en Europe. Les producteurs de Garoua touchent 200 F/kg tandis que les européens touchent 1 700 F/kg et les américains 1 400 F/kg, en subventions ! Le *Farm Bill* signé par le président Bush représente 50 fois le budget du Cameroun ! ■

*Ajua Aloysius Njie,
Sesurudev*

(Self-Supporting Rural Development).

TOGO

Le mirage de la production cotonnière

Notre région est la seconde en ce qui concerne la production cotonnière du pays et la propension de cette culture est due en partie au déclin de la riziculture et de l'arachidiculture. Le coton est à l'heure actuelle la principale culture de rente à partir de laquelle les producteurs se font quelques revenus substantiels. Aux pre-

mières années du développement de la culture du coton, les producteurs ont cru trouver leur salut. Et l'on a pu apercevoir quelques améliorations des conditions de vie dans la région. À la vente du coton, on pouvait constater encore l'émergence de bâtiments en tôle, l'équipement en matériel de culture attelée, l'achat de

moyens de déplacement (vélos) et de postes radio, etc. L'espoir renaissait alors après l'avènement du riz et de l'arachide. Mais cet espoir ne devait être que de courte durée, car le coût des intrants devait s'élever d'une année à l'autre, réduisant du coup et de façon progressive la marge bénéficiaire du producteur pour aller le ponctionner jusque dans ses réserves. En lieu et place d'une culture de rente, on parlerait plutôt d'une « culture de paupérisation ». Les prix fixés par l'État n'ont jamais franchi la barre de ►

► 200 FCFA au kilo (coton de premier choix), pendant que les coûts des intrants ont triplé ou quadruplé en moins de dix ans. Ces prix n'ont jamais été stables et n'ont jamais connus d'augmentation par les producteurs parce que conditionnés par les cours mondiaux.

En fait, la production de coton n'a contribué qu'à la paupérisation des populations rurales, lesquelles sont obligées de recourir à la vente d'animaux ou de réserves de vivres ou à des prêts au niveau des usuriers pour rembourser les frais d'intrants octroyés à crédit au démarrage de la campagne. Comble de malheur, depuis que la société chargée de la gestion de cette filière a dit « autonomiser » les groupements de producteurs, la collecte du coton se fait avec une lenteur suffisamment appréciable. Si les stocks

dans les villages ne partent pas en fumée du fait des incendies accidentels, certains producteurs voient leurs produits mouillés par les premières pluies de la campagne suivante. Résultat : ces produits sont purement et simplement déclassés. Et si le produit est collecté, les producteurs attendent parfois trois à quatre mois avant d'être payés. Ceux des producteurs qui utilisent leurs champs de case ou privilégient le coton au détriment des cultures vivrières en espérant s'approvisionner en vivres à partir de la vente du coton, se retrouvent dos au mur sans vivres dans une incertitude totale. Dans ces situations aléatoires, il y a matière à ce que nos laborieuses populations s'appauvrissent davantage.

D'autres effets pervers sont à ne pas négliger du fait même de la gestion des pesticides

(dont le degré élevé de toxicité est bien connu) confiée aux producteurs eux-mêmes. Les pulvérisations incontrôlées aux alentours des habitations sont sources de beaucoup de contamination, on enregistre l'utilisation de ces pesticides sur les cultures maraîchères et surtout d'innombrables suicides par ingestion suite à des dépressions ou désespoir devant la vie. Le coton n'ayant pas pu combler les espoirs des producteurs, depuis plus de trois ans, on remarque que le maïs passe progressivement d'une culture d'autoconsommation à une culture orientée vers la commercialisation, grâce à l'existence d'un marché sous-régional pour les céréales. ■

*Lenne Noigue Tambila,
Rafia.*

RCA

Concurrence pour le café

La majorité des producteurs de café (le café centrafricain est concurrencé par le café brésilien) et de coton est obligée d'abandonner ces cultures au profit du manioc, non seulement pour leur autoconsommation, mais cela leur procure le savon et les autres produits de première nécessité. C'est le cas dans les préfectures de Ouaka, d'Ouham, d'Ouham-pendé, de Lobaye... dont les productions de coton et de café sont en baisse considérable. L'État est incapable de compenser le manque à gagner des agriculteurs.

Les producteurs de café éprouvent en ce moment d'énormes difficultés et sont obligés parfois d'abandonner leurs champs de café

pour les autres cultures. Dans la région de la Lobaye par exemple, la majorité des enfants des producteurs de café ne sont plus scolarisés, certains meurent de maladies par manque de moyens financiers pour se faire soigner. Les filles sont contraintes de se livrer à la prostitution (la RCA est le pays le plus touché par le sida en Afrique centrale). Cette situation a joué sur l'hospitalité Centrafricaine en général et rend les gens égoïstes. ■

Armand Dounia, MVAD-CA (Mutualité des volontaires africains pour le développement en Centrafrique).

Difficultés nationales et intégration régionale

Le manque d'infrastructures de transport est dénoncé au Cameroun, au Nigeria, en Guinée et en République centrafricaine. Le Cenafod évoque

les difficultés à exporter les mangues de Guinée vers la Côte-d'Ivoire et le Mali. Un Camerounais évoque aussi les tracas rencontrés pour l'exportation vers les pays riches.

CAMEROUN

Sécurité alimentaire et sécurité agricole

On rencontre les problèmes de désenclavement des campagnes et le manque crucial de routes qui ne permettent pas toujours aux populations paysannes d'alimenter en temps réel et opportun les populations urbaines. Le cas significatif des localités de Mvangan et de Ambam, du fameux « carrefour des plantains mûrs », situé à quelques kilomètres de la frontière, démontre, s'il en était encore besoin, de l'importance du problème d'acheminement des

produits vivriers vers des pôles stratégiques d'écoulement en temps réel. En effet, à cause de cette impossibilité d'acheminement des vivres, on assiste régulièrement au pourrissement des stocks de régimes de bananes douces et de bananes plantains. Ledit carrefour tient son nom de cette triste situation.

Un autre fait est celui du coût élevé du transport à cause du mauvais état des pistes et des désertes : à ce titre, on est régulièrement obli-

gé de déboursier les sommes de 1 000 FCFA et 2 000 FCFA par régime pour une distance relativement courte (6 km environ). Ce qui, inversement, oblige le paysan commerçant à pratiquer des prix quasiment prohibitifs sur le marché s'il veut dégager quelques bénéfices de ses ventes. ■

Joseph Owona Ntsama, Journal Patrimoine : culture et sciences sociales.

CAMEROUN

Les paysans face aux mesures commerciales

Pour obtenir un bon d'embarquement (de cacao) au port de Douala, il faut 16 documents, plusieurs jours ouvrables, 9 administrations, 15 cachets, 6 chèques dont 1 certifié. Ce qui à présent est difficile pour les producteurs à la base qui doivent s'organiser et se former afin de traiter directement entre producteurs et consommateurs. ■

*Olinga Toua Andela Ambroise,
Cafopader (Centre d'appui foyer des paysans).*



GUINÉE

Exemple de difficultés d'accès des exportations agricoles entre les PVD

Il s'agit de l'exportation des mangues de la région de la Haute-Guinée vers les pays limitrophes que sont : La Côte-d'Ivoire et le Mali. En effet, cette région produit beaucoup de mangues qui sont peu commercialisées, la plus grande partie pourrit. Une partie est exportée vers ces deux pays grâce à une collaboration entre les planteurs de cette région et les commerçants venant de ces pays limitrophes. Mais cette exportation rencontre des difficultés de deux ordres :

- Le premier est tarifaire avec les services de douanes des trois pays. Selon ces commerçants, les chargements de mangues sont frappés de taxes exorbitantes qui ne leur permettent pas de revendre les fruits avec une marge bénéficiaire.
- Le second est le mauvais état des pistes reliant la Guinée à ces deux pays. Cela décourage les transporteurs qui voient leurs camions se gâter en les laissant rouler sur ces pistes pro-

fondément dégradées. Les transporteurs qui acceptent d'envoyer leurs camions augmentent les frais de transport.

Tous ces facteurs obligent les commerçants à baisser sensiblement le prix d'achat aux producteurs. Cette baisse provoque une diminution considérable des revenus des planteurs. ■

*Diallo Mamadou Moudjitaba,
Cenafod.*

NIGERIA

Les limites des infrastructures de transport

Pour ce qui est du transport, il est bien connu que les infrastructures du Nigeria sont rudimentaires. Il n'y quasiment pas de système ferroviaire et le réseau routier est décrépit, surtout dans le Sud du pays. Les transporteurs proposent donc des tarifs exorbitants, pour couvrir notamment l'entretien des véhicules. ■

*Okon Stella,
Ewu Agricultural Multi-Purpose Co-operative Society.*

RCA

Enclavement et acheminement des produits

Les difficultés à l'exploitation des autres produits se situent au niveau de contrôle de qualité, de la conservation des fruits et surtout du transport. La RCA, qui est un pays enclavé et qui dépend énormément de Cameroun, dispose de routes dont l'état ne permet pas de faire acheminer rapidement les produits pour l'exportation. Et le prix de transport aérien est trop cher. Dans cette situation, la Centrafrique présente des produits de mauvaise qualité et de quantité insuffisante, ce qui nuit forcément à son développement.

Concernant les infrastructures de transport, grâce à l'Union européenne, les routes nationales 1, 2 et 3 sont réfectionnées. Celle reliant la RCA au Cameroun est en construction grâce à la Coopération japonaise. Il n'y a pas de train. Il existe un projet de transafricain depuis 1960 mais il n'est mis en œuvre par les gouvernements africains. La RCA dispose d'un aéroport international de Bangui-Mpoko. Et le projet de construction d'un autre à Damara (178 km) n'a encore reçu de financement. ■

Armand Dounia, MVAD-CA.